

AMNESTY INTERNATIONAL ÉFAI

Index AI : ACT 30/06/97

DOCUMENT EXTERNE

Londres, octobre 1997

50<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE

DE LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

Campagne d'Amnesty International

#### La Déclaration

Le 10 décembre 1948, en réaction aux atrocités commises durant la seconde guerre mondiale, les Nations unies rédigeaient et proclamaient la Déclaration universelle des droits de l'homme. Les États membres s'engageaient « à assurer [...] le respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales ».

Cinquante ans plus tard, un grand nombre de ces droits sont mieux respectés et des millions de personnes participent au mouvement international en faveur des droits de l'homme. Pourtant, le mépris des droits fondamentaux conduit encore à des actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité. Dans la moitié des pays du monde, des personnes sont incarcérées en raison de leurs convictions, de leur race, de leur origine ethnique, de leur sexe ou de leur religion, et un tiers des gouvernements torturent leurs prisonniers.

Amnesty International propose non seulement de commémorer le 50<sup>e</sup> anniversaire de l'adoption de la Déclaration par les Nations unies, mais aussi de préciser les engagements que les pays du monde ont pris à cette époque.

Amnesty International s'efforce de mieux faire connaître les droits de l'homme et de protéger les personnes qui luttent pour qu'ils soient respectés. Pour renforcer son action, l'Organisation lancera une grande campagne sur la Déclaration universelle des droits de l'homme, le 10 décembre 1997, soit un an avant le 50<sup>e</sup> anniversaire de la signature de ce texte.

#### La campagne d'Amnesty International

- Amnesty International invitera les hommes et les femmes du monde entier à s'engager personnellement à respecter les principes contenus dans la Déclaration.
- Elle appellera les gouvernements du monde entier à s'acquitter de leur devoir en faisant en sorte que la Déclaration soit diffusée, affichée, lue et expliquée, en particulier dans les écoles et autres établissements d'enseignement, et se lancera elle-même dans une grande campagne d'éducation sur la Déclaration et les droits et libertés qui y sont proclamés.
- L'Organisation agira en faveur des militants des droits de l'homme victimes eux-mêmes de violations pour avoir défendu les droits contenus dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

#### Ce que la campagne permettra d'obtenir

- un mouvement de défense des droits fondamentaux plus fort et dynamique, doté d'une stratégie pour renforcer son action au 21<sup>e</sup> siècle ;
- une meilleure compréhension de l'importance actuelle de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

#### Le concert en Afrique du Sud

Il y a près de cinquante ans, l'Afrique du Sud était l'un des huit membres seulement des Nations unies – avec la Tchécoslovaquie et l'Union soviétique d'alors – à s'être abstenu lors du vote portant sur la Déclaration universelle des droits de l'homme. Il y a dix ans, le président Nelson Mandela était en prison, l'apartheid était la loi et le pays était mis au ban du reste du monde en raison de la situation désastreuse que les droits de l'homme y connaissaient alors.

Aujourd'hui, l'Afrique du Sud est l'objet d'un immense espoir, non seulement sur le continent africain mais aussi dans le reste du monde. C'est pour cela qu'Amnesty International a décidé d'organiser un concert de musique pop à Johannesburg en 1998. Il sera diffusé dans le monde entier, surtout auprès des jeunes, pour attirer l'attention sur les défenseurs des droits de l'homme dont les cas seront évoqués dans la campagne et faire connaître au monde entier l'appel lancé par Amnesty International : "Signer, c'est agir".

#### "Signer, c'est agir"

Le président Nelson Mandela a accepté de signer aux environs du 10 décembre 1997, soit un an avant le 50<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration, un texte l'engageant personnellement à faire tout ce qui est en son pouvoir pour que soient respectés les principes de la Déclaration. Nelson Mandela appellera alors le reste du monde à suivre son exemple.

Amnesty International transmettra ce geste dans le monde entier. Le texte d'engagement envers la Déclaration et l'appel lancé aux autres pour qu'ils signent eux aussi seront consignés dans des livres fabriqués dans cette intention qui feront le tour du monde tout au long de l'année 1998. Les membres d'Amnesty International de plus d'une centaine de pays relaieront cette initiative auprès des habitants de leur pays, qu'il s'agisse de responsables politiques, de dirigeants du milieu des affaires, de célébrités ou de simples citoyens. Chaque signataire recevra un exemplaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Il lui sera demandé d'agir concrètement en faveur d'au moins un des articles de la Déclaration et il lui sera indiqué comment venir en aide aux défenseurs des droits de l'homme dont il sera question au cours de la campagne. Les livres circuleront de pays en pays, de ville en ville et de village en village et chaque fois qu'un livre parviendra quelque part, un événement spécial aura lieu.

Il y aura également un site web "Signer, c'est agir". Ceux qui se brancheront sur le site pourront donner leur signature et télécharger la Déclaration ainsi que des lettres personnalisées qu'ils pourront envoyer à leur gouvernement et aux gouvernements violant de façon notoire les droits qui y sont proclamés.

Amnesty International invite tous ceux qui adhèrent aux principes proclamés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme à participer à cette campagne et à œuvrer de concert pour qu'elle soit universellement reconnue et appliquée.

La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni, sous le titre Amnesty International's campaign to mark the 50th anniversary of the Universal Declaration of Human Rights. Seule la version anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI - novembre 1997.

Pour toute information complémentaire veuillez vous adresser à :